



DELIBERATION N°2021-100/CCOG-ENV

relative au projet d'acquisition de trois chargeurs télescopiques pour le traitement des déchets sur les Communes de Papaïchton, Maripasoula et l'ISDnD de l'Ouest à Saint-Laurent du Maroni

L'An Deux Mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre, à dix heures et trente minutes, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	28
Absents	16
Procurations	04
Votants	32

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le jeudi 16 septembre 2021.

Publiée le : 30-09-2021

PRÉSENTS :

- M. ADOÏSSI Achille - Mme AFOEDINI Linda - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme ASSABAL APOUMAN Liliane - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. EDWIN Moïse - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - IREMEPO Grégory - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. AFOEDINI Linda
- M. THOMAS Franck a donné procuration à Mme CHARLES Sophie
- M. BENTH Abéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène
- Mme BALLA Simone a donné procuration à M. ANELLI Serge

ABSENTS EXCUSES :

- Mme ADELAAR Esseline - Mme BALLA Simone - M. BENTH Albéric - M. FATI Gérard - M. THOMAS Franck -

ABSENTS :


- M. ADAM Lénaïck - Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - Mme KWASIBA Emeline - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil. **Madame SOBAÏMI Marie-chantal, Conseillère communautaire**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le 
ID : 973-249730037-20210924-DELIB2021100-DE

DELIBERATION N° 2021-100/CCOG-ENV

relative au projet d'acquisition de trois chargeurs télescopiques pour le traitement des déchets sur les Communes de Papaïchton, Maripasoula et l'ISDnD de l'Ouest à Saint-Laurent du Maroni

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
Vu la note de synthèse présentée au conseil communautaire ;

Madame la Présidente expose :

La réception des Unités de Traitement des Déchets sur les communes du Fleuve va permettre de démarrer la mise en balles des déchets collectés.

Pour cela, des presses à balles ont été installées sur les sites de Maripasoula et Grand Santi dans le cadre du Plan d'Urgence Maroni.

Par ailleurs compte tenu des aléas liés au transfert des déchets sur la piste forestière entre Maripasoula et Papaïchton, il a été décidé de faire l'acquisition d'une troisième presse à balles pour l'UTD de Papaïchton.

Autour de ces machines, des engins de manutention sont nécessaires afin d'assurer :

- Le chargement des déchets dans la trémie d'alimentation de la presse à une extrémité de la machine,
- Le déchargement des balles réalisées à l'autre extrémité de la presse ainsi que leur manutention et leur gerbage lors du stockage.

Trois équipements sont nécessaires afin d'équiper les sites de Maripasoula, Papaïchton et l'ISDnD de l'Ouest à St Laurent.

Il est proposé que ces 3 matériels, qui seront identiques pour des raisons d'homogénéité de flotte, particulièrement pour les formations et maintenance (pièces détachées), soient commandés auprès de l'UGAP.

Selon la destination de ces chargeurs, le financement de ces matériels pourrait être inclus dans les enveloppes de subvention acquises en particulier pour Papaïchton.

Pour Maripasoula et l'ISDnD de l'Ouest à St Laurent, il conviendra de rechercher les sources d'aides qui pourraient être mobilisées.

Désignation des matériels	CCOG - Autofinancement	Partenaires Institutionnels – Plan de relance – ADEME - CTG	TOTAL
Acquisition de trois chargeurs télescopiques	100 000,00 €	400 000,00 €	500 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

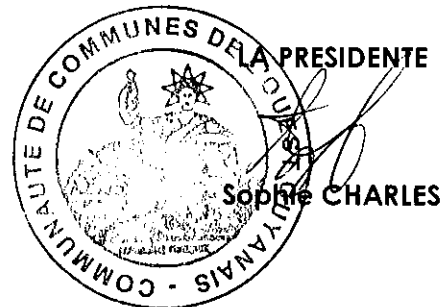
APPROUVE l'acquisition des trois chargeurs télescopiques destinés à l'activité de mise en balles,
AUTORISE la Présidente à lancer les consultations nécessaires,
AUTORISE la Présidente à solliciter les subventions mentionnées,
AUTORISE la Présidente ou son Délégué à signer tout document administratif ou contractuel s'y rapportant.

VOTE => Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.